

Girard, Réjean (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012), 554 p.

Jean Roy

Volume 67, numéro 1, été 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026620ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026620ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Roy, J. (2013). Compte rendu de [Girard, Réjean (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012), 554 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 67(1), 93–96.  
<https://doi.org/10.7202/1026620ar>

l'auteur écrit : « Le corpus [des prénoms des esclaves] s'accroît [...] sans cesse, dans une recherche de l'innovation toujours plus forte, effrénée même dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. » (p. 385) Les matériaux convoqués ne laissent aucun doute sur le fait mais valident-ils pour autant l'interprétation qui suit ? « L'originalité du nom permet d'arborer une différence, d'être distingué et reconnu pour soi-même, si bien que la transmission du nom n'est jamais la norme chez les esclaves. » Même en éliminant le « jamais » que de nombreuses preuves archivistiques mettraient aisément en défaut, le propos essentialise une idée que l'on retrouve à plusieurs reprises dans le livre et qui renvoie à la trop classique négation des multiples fonctions matérielles, sociales et symboliques de la famille esclave, aujourd'hui battue en brèche par une très large littérature. Touche-t-on ici à la limite de ce type d'analyse ? Oui et non. L'indicateur du prénom a montré, dans cette étude, son impressionnante fécondité. On pardonnera donc à l'auteur que cette richesse des résultats obtenus le conduise quelquefois à oublier que ce n'est qu'un indicateur qui doit être composé avec d'autres pour dire ce qu'est une société dans sa complexité.

JEAN HÉBRARD

*École des Hautes Études en Sciences Sociales*

Girard, Réjean (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012), 554 p.

**C**e livre raconte l'histoire de l'occupation du vaste territoire du Nord québécois depuis 5000 ans par les nations inuite, crie et québécoise. Elles habitent le Nunavik, l'Eeyou Istchee et la Jamésie, que regroupe la région du Nord-du-Québec, créée en 1987. Anthropologues, archéologues et historiens entreprennent de « faire le dit du Nord », selon la belle expression de Louis-Edmond Hamelin.

Les auteurs adoptent les sous-divisions territoriales et ils scandent cette histoire plurimillénaire en trois périodes : Inuits et Cris avant le contact avec les Européens aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ; les relations entre Autochtones et Blancs jusqu'en 1950 et leurs conséquences sur les modes de vie des Autochtones ; l'arrivée des Québécois en Jamésie, l'industrialisation, l'urbanisation, l'organisation territoriale du Nord et les luttes pour

son appropriation, transformant profondément la vie des trois nations depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

Au cours des millénaires, bien des changements se sont produits. J'en retiens quelques exemples. Le métissage qui s'opère entre les deux vagues de migrants venus d'Alaska. Paléoesquimaux, les Dorsétiens récents – nom tiré du site archéologique sur l'île Dorset au Nunavut – sont suivis des Néoesquimaux, les Thuléens – du nom d'un ancien poste de traite du Groenland. Ceux-ci affirment leur présence vers 1140 de notre ère et ils sont les ancêtres des Inuits actuels. La coexistence des deux groupes et une vraisemblable maintenance de leurs traits culturels jusque vers 1500 ressortent des études archéologiques. Davantage adaptés au milieu marin que leurs prédécesseurs, les Thuléens possèdent une tradition baleinière. Ils chassent avec des outils performants : l'oumiak (kayak) muni d'un flotteur (avatak) et un harpon à tête robuste. Chez les Paléoesquimaux, le chien remplit un rôle moindre que chez les Néoesquimaux qui, pourtant, sont davantage sédentaires (voir le tableau 3.2 : Culture matérielle et les traits adaptatifs chez les Thuléens, p. 94).

Le mode de vie des Inuits sort affecté de la traite des fourrures, sans pour autant entraver leur économie, ni provoquer de pénurie alimentaire alors qu'ils consacrent moins de temps à la recherche des subsistances. Les Cris de l'est de la baie James vont davantage encore s'intégrer à l'économie de marché. Contrairement à une interprétation répandue qui privilégie le rapport dominant-dominé en faveur du marchand européen, Vincent Collette fait valoir que les Cris savent exploiter la vive rivalité anglo-française en troquant à leur profit les peaux de castors (p. 234). Ils ont, par ailleurs, joué un grand rôle dans l'enrichissement de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH). Toutefois, la surexploitation du castor fit en sorte que les Cris devinrent plus dépendants de la CBH et plus fragiles aux fluctuations des prix des fourrures.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le pouvoir local est remplacé par un pouvoir central étranger qui désire étendre sa souveraineté, et au milieu du XX<sup>e</sup> siècle le Canada accentue sa colonisation du Nord québécois. Légèrement plus tard, le gouvernement du Québec commence à lui porter un nouvel intérêt. Les gouvernements fédéral et provincial ne sont pas seuls, car les richesses du sous-sol mettent en appétit les entreprises minières. Elles sont à l'origine des villes mono-industrielles dont l'essor ou le déclin tient à la fluctuation des prix des métaux. Entre 1950 et 1970, 38 mines sont ouvertes dans les camps miniers de Chapais-Chibougamau

et Matagami-Joutel, mais seulement 13 sont encore en production au milieu des années 1980. De son côté, le gouvernement québécois lorgne les ressources hydrauliques plus au nord, sur l'Eeyou Istchee. Aux yeux des Québécois, l'exploitation du potentiel hydroélectrique de la baie James débouchera sur l'enrichissement collectif. Les projets suscitent bientôt des antagonismes.

Alors qu'on croyait que la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée en 1975, tirerait une conclusion acceptable sur les négociations entre les Autochtones et le gouvernement, elle n'ouvre en fait qu'une seconde période des rapports tendus entre les deux partis, car les nouveaux élus autochtones estiment avoir été trompés. La Paix des Braves, en 2002, met fin aux échanges, cette fois à la satisfaction des nations autochtones.

Reste que le bilan de ce qu'on peut appeler la modernisation du Nord – faute d'un meilleur mot – ne porte pas la même signification selon la nation à laquelle on appartient. L'ère de prospérité minière n'a pas franchi les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, les ressources forestières qui ont donné naissance à l'industrie papetière et à la ville de Lebel-sur-Quévillon montrent bientôt un essoufflement et les grands projets d'hydroélectricité n'existent plus dans la région. Toutefois, la Jamésie reste fortement intégrée à la société québécoise. Les structures étatiques étendent leurs ramifications et couvrent tous les secteurs de l'activité humaine.

Il en va autrement des sociétés autochtones. Certes, à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et plus encore avec la Paix des Braves, elles acquièrent une autonomie inconnue jusque-là, ainsi que les charges qui l'accompagnent. Leur sédentarisation effective tôt au milieu du XX<sup>e</sup> siècle requiert désormais des emplois et des services en santé et en éducation. Quel sort va-t-on réserver aux langues autochtones? Qui est attentif aux informations diffusées par les médias en sait déjà des choses, forcément éparées. Mais ici, les auteurs font mieux. Ils dressent un précieux portrait d'ensemble. En ce sens, ils mettent à la portée de tous des renseignements souvent présentés sous la forme de tableaux expressifs: le chômage (10.6), le revenu moyen (10.7), le personnel enseignant (10.8) et le taux de diplomation chez les Cris (10.9). Secteur capital de l'acquisition de la pleine autonomie, la formation collégiale et universitaire des Cris retarde, notamment dans la discipline de la formation des maîtres. La situation des Inuits fait l'objet d'une semblable analyse.

Ce livre accorde également beaucoup de place aux hypothèses et aux débats entre les archéologues. Les interprétations des spécialistes de la discipline révèlent les riches acquis de leur analyse, mais au profit du lecteur, le discours savant n'aurait-il pu être un peu allégé ? Quoiqu'il en soit, les auteurs ont bien atteint le but de diffuser largement une meilleure connaissance du Nord-du-Québec et on sait gré à l'INRS d'avoir favorisé la production de l'ouvrage.

JEAN ROY  
CIEQ

*Université du Québec à Trois-Rivières*

Guilbeault-Cayer, Émilie, *La Crise d'Oka. Au-delà des barricades* (Québec, Septentrion, 2013), 169 p.

**D**ans ce court ouvrage tiré d'un mémoire de maîtrise, l'auteure aborde un aspect jusqu'ici peu documenté de la crise d'Oka de 1990, à savoir les coulisses de la gestion de l'événement par le gouvernement québécois. À partir d'une analyse des débats parlementaires de l'époque qui constituent ici l'essentiel des sources primaires consultées et analysées, et ce, à la lumière de la théorie sur la culture politique, la perspective des élus sur les événements est reconstituée en tenant compte de leurs motivations et en soulignant l'incohérence qui a caractérisé leur prise de décisions. Situait du même souffle cette crise dans le contexte historique des rapports entre l'État québécois et les Autochtones depuis les années 1960, l'auteure montre comment l'approche du gouvernement provincial est passée d'une attitude d'optimisme, notamment dans la foulée de l'adoption de la politique de reconnaissance des nations autochtones de 1985, à une posture de crainte de nouveaux conflits au sortir de l'été de 1990, menant à une nouvelle approche axée sur la négociation et qui allait désormais guider la manière d'aborder les revendications autochtones.

L'ouvrage se divise en trois chapitres. Le premier présente la politique indienne du gouvernement du Québec qui prévalait dans les années précédant le conflit. Alors que, depuis les années 1960, l'on assistait à une montée des revendications du côté autochtone, les politiciens québécois ne voyaient pas là un dossier prioritaire. Certes, des ententes sectorielles avaient été conclues, la Convention de la Baie James et du Nord québécois signée et la politique de reconnaissance adoptée. Mais ces initiatives